

**UNION SYNDICALE
SNUI –SUD TRESOR**
Local syndical
Centre administratif Chaptal
34953 MONTPELLIER CEDEX 2
Tel/Fax MONTPELLIER: 04.67.45.56.45
Tel/Fax BEZIERS 04.67.35.45.50



COMPTE-RENDU du CTPD du 21/10/2009

Les représentants de l'UNION SNUI-SUD TRESOR se sont rendus à la deuxième convocation après le boycott du 13/10/2009.

A l'ordre du jour était prévu:

- Installation de la nouvelle instance paritaire
- Règlement intérieur applicable au CTPD (art 20 du décret 82-452 du 28/05/1982)
- Mise en place des SIP LODEVE, PEZENAS et LUNEL
- Formation professionnelle bilan 2008 2009 et plan départemental de formation 2009 2010
- Rapports d'activité 2008 DSF et TG
- Questions diverses : Pôle Régional des Consignations et la garantie fiscale

Dès l'ouverture de la réunion, la présidente a décidé de modifier l'ordre du jour du présent CTPD en différant l'examen du règlement intérieur suite à notre demande (cf. liminaire du 13/10/2009) prétextant que ce dernier était encore en cours de discussion au niveau national ainsi que le report des 2 rapports d'activité.

SUR LA MISE EN PLACE DES SIP

Mise en place au 1^{er} décembre 2009 sur LODEVE et PEZENAS

Mise en place au 2 janvier 2010 sur LUNEL

En mars 2010 MONTPELLIER I et II (éventuellement)

La direction a rappelé que toutes les règles définies au plan national ont été appliquées après une large concertation avec les chefs de services. Les métiers de chacun seront respectés sauf pour l'accueil de 1^{er} niveau dont les agents ont reçu une formation spécifique. Les transferts d'emplois ont été calculés d'après le logiciel ORE. LODEVE : 2 agents transférés (2.4 arrondi à 2) et PEZENAS 2.67 arrondis à 3.

INTERVENTIONS DES OS

Sur LODEVE : problème de sécurité concernant LODEVE 2 difficultés Les agents du trésor souhaite que le chef de poste soit positionné au milieu d'eux. De ce fait comme tenu de la superficie les services du courrier se retrouveraient à l'étage du bâtiment ce qui en matière de sécurité n'est pas concevable pour nous. (problème de circulation de personnes autres que les agents DGFIP).

Au sujet des travaux, la problématique de la consultation CTPD /CHS ou CHS /CTPD est encore une fois posée.

Lors des travaux de mise en place des SIP, les salles de réunion sur la majorité des sites ont tendance à disparaître.

Sur le transfert d'emplois sur LODEVE, 11+2ex DGCP d'après la direction or, en fait, l'effectif réel est 8.1 agents C et B CDI avec un EDRA qui se met à 90 % 1^{er} janvier 2010, donc 7 agents. Au niveau du trésor ce n'est pas 2 agents mais 1.5 qui est transféré donc 8.5 agents au lieu de 13 donc difficultés particulièrement importantes à prévoir encore sur ce site.

Réponse de la Présidente : je propose l'examen d'abord en CHS puis CTPD pour la prochaine vague

Sur le courrier je suis d'accord avec vous pour les raisons invoquées et pratiques. Proposition d'un nouveau plan distribué en séance. Retour du courrier au rez de chaussée et chef de poste au 1^{er} étage.

La politique actuelle est à la réduction de la superficie par agent et on utilise au mieux la totalité des m².

Pas de réponse sur le transfert d'emplois de LODEVE ni de commentaire sur le manque d'effectif criant.

SUR PEZENAS

Transfert d'emplois 2.67 arrondis à 3

L'application de la règle est la solution la plus directe. Mais la direction compte tenu du sous effectif de la trésorerie souhaite la mise en place d'un protocole entre les 2 responsables pour la restitution d'un 0.5 agent.

Le SNUI est opposé à cette proposition du fait que lors du transfert du recouvrement de la taxe professionnelle en juin 2009 le site n'avait bénéficié d'aucun apport supplémentaire de personnel De plus l'agent qui devra restituer le mi-temps devra se partager entre 2 métiers et 2 services éloignés l'un de l'autre, situation invivable et ingérable.

SUR LES ENTITES ATYPIQUES

Sur les CDI de MONTPELLIER Sud/Est, Nord/Ouest, et les trésoreries de CASTELNAU le LEZ et AGDE ainsi que le CDI du BITERROIS, le SNUI a demandé des précisions.

La direction a précisé qu'il s'agissait en fait de services «orphelins» voire «singletons» «au sujet desquels nous aurions eu toute information si nous avions participé à la réunion informelle.

Sur les réunions informelles le SNUI précise qu'elles ne sont pas obligatoires et ne souhaite pas participer comme cela a été le cas à plusieurs reprises à un pré-CTPD. Seule, l'instance paritaire est légitime. Nous avons également insisté sur «le bruit qui court» inquiétant les agents sur la mise en place d'un SIP en AGDE.

Mme Chauvière nous a indiqué que la DG lui a demandé de continuer la réflexion menée et de réfléchir à un projet. Il ne s'agit en aucune façon d'une décision.

Il a été indiqué à Mme Chauvière qu'un SIP ne pouvait être créé sans être adossé à un SIE. Y aurait-il changement en la matière ? Il nous a été rétorqué que le dossier a été réouvert et que rien n'est tranché au niveau national. Elle nous propose un CTPD d'information qui se tiendra bientôt.

D'autre part concernant le SIP d'AGDE, le SNUI a insisté précisant que s'il n'y avait pas de décision prise, pourquoi dans ce cas la municipalité adresse des cartons d'invitation à l'inauguration du Centre des Finances Publiques d'AGDE (ex trésorerie) le 23/10/2009 à 11h. Pas de réponse un grand blanc !!

SUR LE FONCIER

Le SNUI souligne le malaise important ressenti dans la totalité des secteurs d'assiette du département vis à vis des difficultés à appréhender la matière foncière.

Compte-tenu de la mauvaise répartition géographique sur MONTPELLIER et BEZIERS, tout cela sur fond de suppression d'emplois, certaines tâches foncières sont laissées de côté faute de sachants. Pour le SNUI seule la création d'un secteur foncier à l'intérieur des secteurs d'assiette serait la solution.

La direction propose un bilan sur la fusion CDI /CDIF.

SUR LES RENFORTS

Le SNUI demande le nombre d'agents composant l'équipe de renfort «trésorerie ? »supposée intervenir en cas de difficultés de recouvrement sur les petits sites l'effectif est-il suffisant ? tout cela dans le cadre réaffirmé du respect des métiers

Réponse de M Citron : 2 équipes : une qui gère MONTPELLIER de 14 agents, l'autre départementale composée de 18 agents. La priorité maximale est pour les SIP des petits sites ex ST PONS qui en a déjà bénéficié.

SUR L ACCUEIL :

La direction nous informe de la tenue d'un séminaire qui sera organisé sur 2 jours les 26 et 27 novembre car c'est un poste important, un métier difficile et la vitrine de notre administration.

SUR LE CSP :

La question a été posée suite à la mise en place de cellules CSP décidée par certains chefs de service (hors PEZENAS et BEZIERS où la structure existe officiellement) de savoir s'il s'agissait d'une variable d'ajustement en période de charges. Ces emplois n'étant pas pastillés, la situation de ces cellules devrait être éclaircie.

Réponse de Mme Chauvière le CSP est un métier complexe. Il est nécessaire d'homogénéiser l'organisation de ces cellules au niveau départemental. Un état des lieux sera fait sur l'organisation des SAID et des cellules CSP site par site.

Un point a été fait sur la formation professionnelle par M Doz Les OS se sont interrogées sur le devenir de l'ACIF, et quid du regroupement des 2 services de formation et leur future situation géographique, quid des effectifs ? le dossier est au point mort

Mme CHAUVIERE souhaite que les 2 services soient au même endroit mais c'est en attente de l'installation de 2 nouveaux services Service Partagé et Service des Pensions Aujourd'hui rien n'est envisagé.

QUESTIONS DIVERSES

- Pole Régional de consignations présenté par M Carré : créations de 16 pôles afin de sécuriser les consignations, dans le cadre d'une préfiguration (idem BORDEAUX MONTPELLIER ROUEN)

Accueil de proximité maintenu au niveau du département.

- Mise en place d'une expérimentation : la garantie fiscale présentée par Mme Audureau (23 services concernés de la DVNI à l'ICE). Dans le 34 le service retenu est la 2^{ème} BDV.

- Le SNUI demande à quelle date un annuaire à jour des agents sera à disposition.

Réponse de la direction : mise en ligne prochainement des 1820 agents de la DRU 34

- Le SNUI demande si une réunion des EDRA sera programmée pour les nouveaux afin de leur expliquer le fonctionnement, les règles de gestion et le système de rémunération.ainsi que pour la totalité des collègues la possibilité d'exposer au cours de cette dernière leur souhait et leur situation personnelle.

- Mme Chauvière indique que cela sera fait .Une réflexion est menée en ce moment sur l'harmonisation des modes de fonctionnement des renforts à la direction. Une note est en prévision.

- Les OS demandent que lors du décès d'un collègue, les agents soient informés très rapidement.

- La CGT informe de l'augmentation du gracieux TH suite à la mise en place du RSA et de la suppression de l'exonération TH. Elle demande que ce sujet de préoccupation qui impacte l'accueil soit pris en compte. Mme Chauvière indique que l'on doit respecter la loi fiscale et qu'aucune consigne officielle ne sera donnée car en matière de gracieux on examine les dossiers cas par cas.